

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com  
 Prise en charge : pec@mupras.com  
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 7787 Société : 143977

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

35 N ABDAKHLAH LAHCEN

Date de naissance :

17/02/52

Adresse :

DM M 240 APT 01 RUE ABE ZARA  
BL KIAFA MOHAMMEDA

Tél. : 06 48 20 19 81 Total des frais engagés : 422,10 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

04/11/2022

Nom et prénom du malade :

35 N ABDAKHLAH LAHCEN Age : 71 ANS

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

AF de gestation

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : MOHAMMED BOUZAHA

Signature de l'adhérent(e) : SOUHA





Docteur NAÏM ABDERRAHIM

MEDECINE GENERALE

Ex. Médecin Chef du Service des Urgences  
de l'Hôpital Moulay Abdellah  
Expert Assermenté près les Tribunaux

الدكتور نعيم عبد الرحيم

الطب العام

رئيس قسم المستعجلات بمستشفى مولاي عبد الله سابقا  
خبير محلف لدى المحاكم

Mohammedia, le ..... ٠٤.١١.٢٣ الحمودية، في

NF N-AKDELLAH LAHCEN

LOT 200752  
EXP 06/2023  
PPV 83.20DH

FLAGYL 500 mg  
CP PEL B20  
P.P.V. 49DH80  
LOT 200752  
PER 06/2023  
6 118000 060052

68,60 DH  
07/2023  
Via delle Importe et Beni

LOT: 200774  
PER: 12/2023  
PPC: 79,50 DH

83,20 - Speck Ce ١٤٨٢٥ ٦

40,80 - Flagyl ١٤٨٢٥ ٧

68,60 - Iteparan

Tg,50  
272,10 - carboxane

PHARMACIE DES EUCHALYPTUS  
24, La Mar - Mohammedia  
Tél.: 05 23 30 12 20, Fax: 05 23 30 28 23

19/12/2023 \* PHARMACIE DES EUCHALYPTUS  
G. V.

Docteur NAÏM Abderrahim  
Bd des FAR Rue Doukkala  
Mohammedia 10523 30 30 23

شارع الجيش الملكي زنقة دكالة إقامة القصبة الحمودية - الهاتف : ٠٥ ٢٣ ٣٠ ٣٠ ٢٣  
Bd. des F.A.R. Rue Doukkala Immeuble Walili Kasbah Mohammedia - Tél. 05 23 30 30 23